

**Réunion ordinaire
Jeudi 4 juin 2020**

L'an deux mil **vingt**, le **jeudi 4 juin**, le Conseil Municipal de la Commune de BAUGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20h00 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DARCY Jean-Claude, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/05/2020

Date d'affichage: 26/05/2020

Présents: MM DARCY MMES ET MM MORIN GAMBÉ DEVANNEAUX DESAUNAY PETIT VAN HOUTEGHEM JOSSEAUX D'HEYGERE.

Absents excusés : M DENAUW a donné pouvoir à M. DARCY

Absents: M. PIAT

Madame D'HEYGERE a été élue secrétaire

Approbation et signature du compte rendu du précédent conseil.

DELIBERATION 2020_013

Objet : Délibération du CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Séance du jeudi 4 juin 2020 à 20h30

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **Mme MORIN** délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2019** dressé par **M. DARCY Jean-Claude**, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU
	DEFICIT(1)	EXCEDENTS (1)	DEFICIT (1)	EXCEDENTS (1)	DEFICIT (1)	EXCEDENTS (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						

Résultats reportés.....	0,00	110 369.50	0.00	112 115.98	0.00	222 485.48
Opérations de l'exercice.....	164 090.03	180 019.22	687 848.52	510 241.93	851 938.55	690 261.15
TOTAUX.....	164090.03	290388.72	687 848.52	622 357.91	851 938.55	912 746.63
Résultats de clôture.....		126 298.69		65 490.61		60 808.08
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES.....						
RESULTATS DEFINITIFS.....		126 298.69		65 490.61		60 808.08

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus ;

DÉLIBÉRATION N°2020_014

OBJET : Approbation du compte de gestion 2019 de la commune dressé par M. RAMON Receveur.

Le conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice **2019** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2019**,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2018** celui de tous les titre de recette émis, celui de tous le mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures
Considérant.....

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2019** au 31 décembre **2019**, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
 - 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2019** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2019** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N°2020_008

OBJET: Décision en matière des Taux des Contributions Directes :

Sur proposition de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, de fixer les Taux en matière de Contributions Directes de la façon suivante:

Taxe d'Habitation	XXXXX
Taxe Foncière (Bâti)	18.93%
Taxe Foncière (Non Bâti)	59.30%
Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E)	23,62%

|
|
|
|
|
|
|
|
|
|
|
|
|
|
|
|
|
|
|
|
|
|

Objet : Présentation du Budget Primitif 2020

COMMUNE de BAUGY - COMMUNE DE BAUGY - BP - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	276 812,08	216 004,00
O			
T			
E			
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E			
P	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 60 808,08
O			
R			
T			
-		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		276 812,08	276 812,08
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	208 605,08	275 842,17
O			
T			
E			
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E			
P	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 67 237,09	(si solde positif) 0,00
O			
R			
T			
-		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		275 842,17	275 842,17
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		552 654,25	552 654,25

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité des membres présents tel que présenté ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2020_012

OBJET : Election des délégués communaux au S.E.Z.E.O.

Le conseil municipal de la commune de BAUGY

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{ER} JANVIER 2017 portant création du Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise,

vu l'article L 5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le comité par deux délégués titulaires ;

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 10

À déduire 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés 10

Majorité absolue : 6.

Ont obtenu :

–Mme MORIN Françoise 10 (dix) voix

–M. DEVANNEAUX Yann 10 (dix) voix

–M. PETIT Frédéric 10 (dix) voix

–M. VAN HOUTEGHEM Frédéric 10 (dix) voix

- Mme MORIN Françoise et MM. DEVANNEAUX Yann PETIT Frédéric VAN HOUTEGHEM Frédéric ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués.

Les délégués titulaires sont :

A : Mme MORIN Françoise

B : M. DEVANNEAUX Yann

Les délégués suppléants sont :

A : PETIT Frédéric

B : VAN HOUTEGHEM Frédéric

Et transmet cette délibération au président du Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise,

60048 Code INSEE	COMMUNE de BAUGY Commune
---------------------	-----------------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019**

DELIBERATION 2020-010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DARCY Jean-Claude, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 128 045.17 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11
VOTES : Contre 0 Pour 11	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	15 929.19 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	112 115.98 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	128 045.17 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-67 237.09 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -67 237.09 €
AFFECTATION = C	=G+H 128 045.17 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	67 237.09 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	60 808.08 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par DARCY Jean-Claude, Maire, compte tenu de la transmission, le 04/06/2020 et de la publication le 04/06/2020.

A BAUGY, le 04/06/2020.

DÉLIBÉRATION N°2020_015

OBJET: Salaire Agent recenseur Madame GOMEZ Nicole.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, suite à son arrêté 2020_019 par lequel il recrute Madame GOMEZ Nicole domiciliée, 14, rue Saint Médard 60113 BAUGY, comme agent recenseur pour la période du 16 janvier au 15 février 2020,

- de déterminer son salaire en fonction de la dotation forfaitaire fixée à 477€,
- plus 1,50€ par logement recensé, 128 logements ayant été recensés,

Le salaire de Madame GOMEZ Nicole sera calculé comme suit :

$477\text{€} + (1.50\text{€} \times 128) = 192\text{€} = 669,00\text{€}$

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- donne son accord pour que Madame GOMEZ Nicole perçoive le montant de la dotation forfaitaire majoré de 1,50€ par logement recensé, soit la somme de 669,00€ €.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION N°2020_016

OBJET: Commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- cinq agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant... .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions mentionnées à l'article 1650 du CGI ci dessus.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales	
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.						
1	M.	CATON	GUY	18/10/1957	4, ruelle des Cours 60113 BAUGY	TH
2	Mme	DESSAINT	NADINE	19/11/1955	17, rue de Compiègne 60113 BAUGY	TH
3	M.	D'HEYGERE	DOMINIQUE	06/12/1959	39bis, rue Saint Médard 60113 BAUGY	TH
4	Mme	DUFRESNE	STEPHANIE	18/08/1970	24, rue Saint Médard 60113 BAUGY	TH
5	Mme	GOMEZ	NICOLE	02/06/1946	14, rue Saint Médard 60113 BAUGY	TH
6	M.	HELIN	PASCAL	26/01/1961	3, rue du Jeu d'Arc 60113 BAUGY	TH
7	Mme	LEGOUX	CHRISTINE	25/06/1947	1, rue d'Enfer 60113 BAUGY	TH
8	M.	PETIT	GUY	07/08/1947	25, rue Saint Médard 60113 BAUGY	TH
9	Mme	MITTELETTE	MAUD	23/10/1951	12, rue Saint Médard 60113 BAUGY	TH
10	M.	JOSSEAU	JEROME	05/07/1977	7, rue Saint Médard 60113 BAUGY	TH
11	M.	MORIN	FRANCIS	26/10/1950	9, rue de Compiègne 60113 BAUGY	TH
12	M.	CLAYE	JACKIE	20/06/1949	28, rue Saint Médard 60113 BAUGY	TH
13	Mme	DEVANNEAUX	LEA	11/12/1988	41, rue Saint Médard 60113 BAUGY	TH
14	Mme	DESAUNAY	FRANCOISE	15/11/1964	7, rue de Compiègne 60113 BAUGY	TH
15	Mme	VASSEUR	FLORENCE	25/04/1968	1, cavée Castelain 60113 BAUGY	TH
16	M.	CHOCREAUX	SEVERINE	20/07/1985	9, rue de l'Eglise 60113 BAUGY	TF
17	Mme	DUBOIS	ZOE	25/04/1985	19, rue Saint Médard 60113 BAUGY	TH
18	M.	PIAT	PATRICK	16/10/1963	5, ruelle des Cours 60113 BAUGY	TH
19	Mme	EUVRARD	MARIANNE	02/05/1969	14bis, rue Saint Médard 60113 BAUGY	TH
20	Mme	QUETTE	GHISLAINE	10/07/1952	7, rue de Revennes 60113 BAUGY	TH
21	M.	CARON	DENIS	23/01/1955	44, rue Saint Médard 60113 BAUGY	TH
22	M.	LACHAPELLE	GUILLAUME	21/08/1983	1, rue du Jeu d'Arc 60113 BAUGY	TH
23	M.	GERARD	JEAN-CLAUDE	05/10/1951	33, rue Saint Médard 60113 BAUGY	TH
24	M.	LEROUX	JEAN-PIERRE	18/10/1953	35, rue Saint Médard 60113BAUGY	TH

	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
Interlocuteurs de la commune	DARCY	Jean-Claude	jeanclaude.darcy@orange.fr	0615090344
	MORIN	Françoise	frapiat@aol.com	0674174483

DÉLIBÉRATION N°2020_017

OBJET: Désignation des délégués au **SIRS MONCHY BAUGY BRAISNES**

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, le Conseil Municipal désigne les

Délégués communaux suivants :

Délégués titulaires : MMES. GAMBÉ, d'HEYGERE. JOSSEAU

DÉLIBÉRATION N°2020_018

OBJET: Désignation des délégués au syndicat intercommunal Monchy Baugy de la Plaine de Jeux

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, le Conseil Municipal

désigne les Délégués communaux suivants :

Délégués titulaires : MM. PIAT J-C. DESAUNAY S. PETIT F.

DÉLIBÉRATION N°2020_019

OBJET : Désignation des délégués au **SIVOM d'adduction d'eau et d'assainissement de MONCHY-HUMIERES**

Suite aux élections municipales du 15 MARS 2020, le Conseil Municipal désigne les

Délégués communaux suivants :

Délégués titulaires : MMES.et MM DARCY MORIN GAMBÉ VAN HOUTEGHEM

DÉLIBÉRATION N°2020_020

OBJET: Désignation des délégués aux Commissions Communales

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, le Conseil Municipal désigne les Délégués communaux suivants :

Commission de Finances :

MMES et MM MORIN DARCY PIAT PETIT

Commission des Fêtes :

MMES et MM GAMBÉ DENAUW PETIT DEVANNEAUX VAN HOUTEGHEM D'HEYGERE GOMEZ

Commission du Cimetière et de L'ÉGLISE:

MMES et MM MORIN D'HEYGERE DARCY DENAUW DESAUNAY

Commission voirie :

MM DARCY PETIT JOSSEAUX GAMBÉ

Commission des Travaux :

MM MME DARCY GAMBÉ MORIN VAN HOUTEGHEM DEVANNEAUX

Commission Éclairage Public :

MM VAN HOUTEGHEM DARCY

Agent entretien :

MME M GAMBÉ DARCY

Commission du Marais :

MMES MM MORIN JOSSEAUX DARCY PIAT JC

Commission d'Urbanisme :

MMES MM MORIN GAMBÉ DARCY PIAT PETIT DESAUNAY VAN HOUTEGHEM

Commission Bulletin Municipal :

MMES et MM d'HEYGERE JOSSEAUX

Liste Electorale :

MMES D'HEYGERE DESAINT LEROUX

Gestion crise COVID :

MMES D'HEYGERE GAMBÉ JOSSEAUX

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS*

* (en caractères gras)

DARCY

MORIN

GAMBÉ

D'HEYGERE

DEVANNEAUX

DESAUNAY

PETIT

VAN HOUTEGHEM

JOSSEAUX

PIAT

DENAUW